

Discussion du devis pour la construction d'une structure scolaire préfabriquée

Séance du 5 février 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du tableau de préséance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 17.10.2018, du 13.12.2018 et du 18.12.2018
3. Approbation d'une convention conclue entre l'État et l'Office Social relative au poste d'ARIS
4. Approbation des titres de recettes de l'année 2017
5. Approbation d'un acte notarié
6. Allocation d'un subside dans le cadre de l'« Alliance pour le climat »
7. Allocation d'un subside extraordinaire à une association locale
8. Approbation de plusieurs conventions
9. Approbation d'un devis estimatif relatif à la construction d'une structure scolaire préfabriquée
10. Décision portant sur un terrain appartenant à la commune
11. Divers
12. Affaires de personnel : (huis clos)
 - a) Décision portant sur une nomination définitive d'un fonctionnaire communal
 - b) Décision portant sur le lancement de la procédure administrative non contentieuse dans le cadre d'une procédure de licenciement

Présents :

Bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) ; 1^{er} échevin Nicolas Pundel (CSV) ; 2^e échevin François Gleis (CSV)

Conseillers : Maryse Bestgen-Martin (Déi Gréng), Nicole d'Angelo (LSAP), Martine Dieschburg-Nickels (DP), Jean-Marie Dürrer (CSV), Marc Fischer (DP), Laurent Glesener (DP), Léandre Kandel (DP), Claire Remy (Déi Gréng), Jean-Claude Roob (LSAP), Betty Welter-Gaul (LSAP)

Secrétaire : Christian Muller

Absent (excusé) :

Avant la séance du conseil communal, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) fait prêter serment à la nouvelle conseillère Maryse Bestgen-Martin (Déi Gréng) qui reprend le mandat du conseiller démissionnaire Roland Bestgen (Déi Gréng).

Après la prestation de serment officielle, Maryse Bestgen-Martin souligne qu'elle veut s'engager pour les idées des Verts et espère pouvoir compter sur une bonne collaboration au sein du conseil communal.

1. Adoption du tableau de préséance

Après la prestation de serment du nouveau membre du conseil communal, le tableau de préséance des conseillers communaux est établi selon la date de leur prestation de serment et se présente comme suit : François Gleis (19.01.1994), Gaston Greiveldinger (17.01.1996), Léandre Kandel (12.12.2005), Nicolas Pundel (12.12.2005), Jean-Marie Dürrer (12.12.2005), Betty Welter-Gaul (12.12.2005), Marc Fischer (27.02.2007), Laurent Glesener (29.09.2008), Martine Dieschburg-Nickels (17.11.2011), Nicole d'Angelo (17.11.2011), Jean-Claude Roob (15.11.2017), Claire Remmy (15.11.2017), Maryse Bestgen-Martin (05.02.2019). Ce tableau est approuvé unanimement.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 17.10.2018, du 13.12.2018 et du 18.12.2018

Les procès-verbaux des trois séances du conseil communal d'octobre et de décembre 2018 sont signés par les conseillers.

3. Approbation d'une convention conclue entre l'État et l'Office Social relative au poste d'ARIS

Dans le cadre de la loi du 28 juillet 2018 concernant l'introduction d'un revenu d'inclusion sociale, le conseil communal approuve unanimement une convention entre l'État et l'Office Social concernant le poste d'un Agent Régional d'Inclusion sociale – ARIS.

L'échevin François Gleis (CSV) fournit les explications nécessaires. L'État prend en charge les frais de personnel et de fonctionnement pour cet employé. Actuellement, le poste est occupé à mi-temps et pourra être augmenté à un plein temps en cas de besoin. Le ministère peut aussi déléguer du travail supplémentaire à cet employé.

La conseillère Betty Welter-Gaul (LSAP) fournit des explications supplémentaires quant à l'horaire de travail et la méthode de procéder de l'ARIS.

4. Approbation des titres de recettes de l'année 2017

Lors de l'approbation des titres de recettes de l'année 2017, l'échevin aux finances Nico Pundel (CSV) signale que ces postes sont déjà inscrits dans les comptes du budget de 2017.

Pour 2017, les recettes ordinaires se chiffrent à 34.218.971,34 € et les recettes extraordinaires à 3.263.196,74 € de manière à ce que les recettes totales de 2017 se chiffrent à 37.482.168,08 €.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) s'informe sur l'avenir du marché de Strassen, sur la participation financière au hall de karaté et sur les frais du catalogue de la biennale des arts contemporains.

En ce qui concerne la relance du marché bimensuel, l'échevin Nico Pundel (CSV) précise que le collège échevinal a entamé des démarches pour stabiliser respectivement élargir le nombre de marchands.

Concernant le hall de karaté, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) évoque les négociations actuelles qui achoppent sur la question-clé : cette convention sera-t-elle bipartite (Ministère des Sports + Commune de Strassen) ou tripartite (Ministère des Sports + Commune + Fédération des Arts martiaux) ? Le collège échevinal et le Ministère des Sports restent divisés sur cette question, mais espèrent pouvoir régler cette divergence de vues très prochainement.

Les titres de recette sont approuvés unanimement.

5. Approbation d'un acte notarié

Un acte notarié par lequel la « Corporation of the Presiding Bishop of the Church of Jesus Christ of Latter-Day-Saints » cède gratuitement un terrain de 0,60 are à la route d'Arlon aux fins d'incorporation dans le domaine public.

L'acte est approuvé unanimement.

6. Allocation d'un subside dans le cadre de l'« Alliance pour le climat »

Après que la commune décida l'année passée de subsidier le projet de l'« Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie » au Burkina Faso, le collège échevinal propose de soutenir cette œuvre à hauteur de 25.000 €. Par ce projet, les habitants du Burkina Faso apprendront à réformer leur agriculture pour améliorer le rendement agricole et la gestion de l'eau.

Les conseillers approuvent unanimement ce subside dans le cadre de l'« Alliance pour le climat ».

7. Allocation d'un subside extraordinaire à une association locale

Comme participation financière à un stage musical en Écosse, qui a engendré des frais de 6.300 € à la fanfare de Strassen, la commune de Strassen accorde unanimement à la fanfare un subside extraordinaire de 1.250 €. Dans ce contexte, l'échevin Nico Pundel (CSV) signale qu'il s'agit ici d'une des dernières

subventions du genre et qu'on a chargé les commissions concernées d'élaborer un nouveau mode de subvention.

8. Approbation de plusieurs conventions

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger présente trois conventions établies avec la société Stugalux. Il s'agit chaque fois d'immeubles sis à la route d'Arlon (numéros 152, 190 et 280) pour lesquels une convention accorde un droit de préemption à la commune ou à toute autre personne juridique sur une parcelle mesurant 15 m de l'axe de la route pour y aménager un tracé pour le transport public.

Les trois conventions sont approuvées unanimement.

9. Approbation d'un devis estimatif relatif à la construction d'une structure scolaire préfabriquée

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) remercie de prime abord l'ingénieur industriel communal Claude Feipel ainsi que l'échevin aux écoles Nico Pundel (CSV) qui se sont étroitement concertés avec la délégation du personnel enseignant en vue d'établir les ébauches à la base du projet de construction d'une nouvelle infrastructure scolaire.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) précise que l'école et la maison relais nécessitent plus d'espace et exigent la mise à disposition de locaux supplémentaires pour parer aux imprévus de l'augmentation de la population scolaire. En maintenant en toile de fond le futur aménagement « Stroossen 2030 », le collège des bourgmestre et échevins propose donc de construire une école modulable qui couvrira les besoins futurs. Comme annoncé lors des discussions sur le budget 2019, la nouvelle structure scolaire modulable est destinée à accueillir dans les 5 à 10 années à venir quelque 180 élèves et pourra postérieurement être convertie en école de musique, en école d'apprentissage des adultes par exemple. Elle sera implantée partiellement sur l'assise de l'actuelle rue du Cimetière. Cette voie se verra condamnée et ne servira plus comme rue de passage ou comme raccourci. Les parkings du campus scolaire seront accessibles par la rue des Prés respectivement par la rue de l'Industrie.

Dans la suite de la concertation avec le personnel enseignant, le nouvel édifice abritera dans une première phase les cycles 1 et 2 de l'enseignement du fondamental.

Aux abords, le RCTMC Strassen (Radio Commande Truckmodel Club) sera doté d'un nouveau local de réunion.

Le nouveau bâtiment avec une longueur de 54,54 m et une largeur de 16,58 m avec rez-de-chaussée et deux étages aura une hauteur totale de 10,41 m avec une hauteur libre par étage de 2,75 m. Il offre de l'espace pour 17 salles de classe ainsi qu'une salle de conférence et plusieurs locaux plus petits. Toutes les salles de classe disposeront d'un plancher en bois et le bâtiment sera climatisé. Devant le hall d'entrée, un auvent de 15 x 5 m sera installé comme abri.

Le complexe entier est accessible aux personnes handicapées, avec une cage d'escalier en acier et un ascenseur.

En plus, le pavillon d'école existant sera agrandi, passant de quatre à sept salles de classe. Il est également muni d'une cage d'escalier et d'un ascenseur. Toutes les salles seront climatisées.

Le trafic venant de la rue des Prés sera dirigé vers le parking existant aux abords du cimetière. Ce parking sera agrandi à 66 places de stationnement. Une zone de « Kiss & Go » sera installée pour huit voitures.

Les espaces libres d'une surface totale de 2.800 m² seront aménagés en cour d'école (1.843 m²) et en 2 aires de jeux de 482 m² respectivement 455 m². À cela s'ajoute un terrain multisports de 14m x 24 m.

Le complexe entier sera clôturé et libéré de toute circulation. Pour rendre le campus plus sûr, plus attrayant et plus homogène pour la mobilité douce, des chemins piétonniers et cyclables assureront complètement le tout.

Le devis estimatif pour ce projet, y inclus le mobilier pour les salles de classe, s'élève à 11.995.000 € (ttc).

L'échevin aux écoles Nico Pundel (CSV) explique que cet emplacement a été retenu comme meilleure option pour ne pas hypothéquer le futur développement du projet « Stroossen 2030 ». Placé devant l'alternative de construire une nouvelle école ou une nouvelle maison relais, le collège des bourgmestre et échevins, à la suite de nombreuses discussions intensives, s'est résolu à privilégier la construction du bâtiment scolaire. Les représentants du personnel enseignant ont opté pour la délocalisation du cycle 2 vers le nouveau bâtiment et le maintien du cycle 3 à l'école Ben Heyart.

On estime que l'accroissement annuel de la population scolaire se limitera à 2 classes.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) rappelle que les exigences de l'enseignement deviennent toujours plus ambitieuses et exigent toujours plus d'espace. Pour cette raison, on aurait planifié l'ajout de 17 salles de classe, même si celles-ci ne seront pas toutes occupées dans un premier temps.

La mise en service du bâtiment devrait idéalement être effective à la rentrée des classes en 2020.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) se dit très étonnée qu'un projet de cette envergure n'ait pas été annoncé plus tôt. Elle ne conteste pas l'utilité du projet, comme depuis des années elle insiste sur la nécessité d'adapter les infrastructures scolaires. Elle regrette le manque de communication entre le collège des bourgmestre et échevins et les conseillers de l'opposition.

Le conseiller Marc Fischer (DP) met en question la capacité de la commune à gérer et à contrôler l'accroissement de la population. Il se demande en outre si les 17 salles de classe sont nécessaires immédiatement. Il se préoccupe également du coût total de ce projet notamment critique-t-il les frais de 150.000 € par salle de classe. De toute façon, son parti ne votera pas pour ce projet.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) se dit opposé à un projet de 12 millions € décidé sans la consultation préalable des conseillers du DP.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) prend des informations sur l'emplacement de l'arrêt de bus et des nouveaux emplacements de stationnement ainsi que sur les aides financières étatiques éventuelles pour ce projet.

La conseillère Claire Remmy (Déi Gréng) veut savoir ce le « skate parc » sera maintenu.

L'échevin Nico Pundel (CSV) signale à la fraction du DP qu'il s'agit d'un devis permettant d'engager les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet. Il rappelle que le présent projet ne se fait pas à l'insu de la fraction du DP et que les conseillers en ont bien été informés puisque les crédits de démarrage pour la construction d'une structure scolaire préfabriquée sont inscrits à hauteur de 6,5 millions € dans le budget 2019.

Le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) dénonce que les conseillers du DP utilisent « comme des moulins à prières » des formules toutes faites du style « le collège échevinal ne maîtrise pas la gestion de l'accroissement de la population » et qu'ils virent sempiternellement au débat sur la croissance. Il précise que le thème de la croissance n'est nullement un problème spécifique à la commune de Strassen, mais qu'il s'agit d'un énorme défi auquel devra faire face le pays.

Il estime que justement le collège échevinal arrive à parer aux conséquences de cette croissance par l'accélération du déploiement d'infrastructures scolaires et de ressources et par une planification sereine à moyenne et longue échéance. Or, les transactions pour l'acquisition de terrains constituent des préalables sine qua non à la réalisation de toute construction. Les efforts entrepris par le collège échevinal depuis belle lurette se poursuivent pour acquérir les terrains destinés à recevoir les infrastructures scolaires, d'encadrement, de loisirs et de sports.

Par surcroît, le bourgmestre Gaston Greiveldinger (LSAP) répète que l'occupation des 17 salles de classe sera dictée par l'évolution de la population scolaire. La construction d'une école et d'une maison relais définitives prévue endéans les 5 à 10 années prochaines se présentera comme une opportunité pour convertir l'école préfabriquée projetée en école de musique ou d'éducation des adultes.

Il précise que lors des discussions menées dans la commission des grands projets, le collège échevinal a toujours précisé le besoin pressant en infrastructures scolaires qui s'affiche pour les 6 à 8 années à venir. Pour combler l'écart entre offre existante et besoin prévisible en salles de classe, la construction d'une école pouvant servir à la fois dans le court terme comme infrastructure scolaire et dans le moyen terme comme école de musique ou d'éducation des adultes a toujours été rappelée.

De même, la condamnation de la rue du Cimetière qui ne sera plus praticable comme voie de passage entre la rue de l'Industrie et la rue des Prés, constitue un élément clé dans le nouvel aménagement du campus scolaire. Le collège des bourgmestre et échevins appelle à limiter au strict minimum la circulation dans les alentours directs du campus et favorise la mobilité douce et par ricochet la sécurité des élèves.

Le plan pluriannuel financier est adapté régulièrement aux nouvelles données en fonction du rythme de la réalisation des projets d'aménagement public.

L'échevin François Gleis (CSV) souligne qu'en créant des logements supplémentaires on doit savoir que ces logements drainent plus d'enfants dans nos écoles et qu'en conséquence une augmentation du nombre de classes doit être prévue.

Le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV) signale que des prévisions ne doivent jamais être confondues avec les chiffres détaillés. Ce qui signifie qu'on ne peut jamais planifier de manière fiable un système complexe. D'après lui, des plans quinquennaux ne sont pas fiables à long terme puisqu'ils sont obsolètes après trois ans. Il juge très positivement la coupure de la rue du Cimetière en vue de la diminution de la circulation automobile autour du futur campus scolaire et critique fermement l'opposition du DP qui se plaît à refuser tout projet présenté par la majorité LSAP-CSV.

L'avant-projet avec un devis de 11.995.000 € est approuvé contre les voix des quatre conseillers du DP.

10. Décision portant sur un terrain appartenant à la commune

À la suite d'un incendie, la relocalisation du site de production de la Firme Fours Hein s'impose. Après une discussion intensive sur la manière de procéder, le conseil communal charge à l'unanimité le collège échevinal d'entamer des négociations avec les responsables de la firme Fours Hein en vue d'explorer les possibilités de la relocalisation du site de production de la firme Hein sur le terrain communal Teschel.

Notamment 3 scénarii seront proposés à l'entreprise Fours Hein:

- a) la vente au prix du marché fixé par les experts assermentés de tout ou partie du terrain communal classé en zone Eco1,
- b) un échange de terrains,
- c) la mise à disposition du terrain communal moyennant paiement d'un droit de superficie.

L'accord éventuel auquel le collège échevinal aboutira avec la Firme Hein sera soumis pour approbation au conseil communal dans les meilleurs délais.

11. Divers

Sous la rubrique « Divers », l'échevin Nico Pundel (CSV) informe les conseillers que chaque citoyen de Strassen recevra dorénavant une carte d'accès au centre de recyclage de la capitale.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) suggère d'installer une ouverture automatique des portes au centre Barblé pour faciliter l'entrée de personnes âgées avec déambulateur.

Le conseiller Laurent Glesener (DP), appuyé par le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV), signale que le problème de la fermeture du chemin vers le stand de tir par une barrière n'a toujours pas été résolu.

Le conseiller Marc Fischer (DP) note encore les chemins glissants et sales au parc Pescher, des problèmes de stationnement dans la partie supérieure de la route d'Arlon et suggère une plus forte implication des sociétés locales dans le pacte climat et le pacte anti-gaspillage.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (Déi Gréng) s'informe sur l'audit du pacte climat, sur les problèmes techniques avec les Pédélec du vél'OH et sur les conventions de mise à disposition des jardins communaux.

L'échevin Nico Pundel (CSV) confirme les problèmes avec les Pédélec et informe que la commune est à la recherche de terrains supplémentaires pour des jardins communs.

La conseillère Nicole Dieschburg-Nickels (DP) attire l'attention sur l'absence des photos des conseillers communaux sur le site www.strassen.lu. Elle signale le problème du passage pour piétons à la route d'Arlon à hauteur de la rue Henri Dunant.

Le conseiller Jean-Marie Dürrer (CSV) invoque une de ses lettres qui va conduire à une modification de la loi sur les plans d'amortissements pour les syndicats intercommunaux. De même, il ne trouve pas normal que le gouvernement prévoit une extension du tram vers Esch déjà bien relié par une ligne ferroviaire, tandis que des dizaines de milliers de résidents de Hesperange, Strassen et Mamer, restent sans liaison ferroviaire. Ici, les conseils communaux devraient demander l'extension de ces lignes.

12. Affaires de personnel : (huis clos)

- a) Décision portant sur une nomination définitive d'un fonctionnaire communal
- b) Décision portant sur le lancement de la procédure administrative non contentieuse dans le cadre d'une procédure de licenciement

Dans une séance à huis clos, les conseillers décident la nomination définitive d'un fonctionnaire communal et le lancement de la procédure administrative non contentieuse dans le cadre d'une procédure de licenciement.